Document generated on 10/12/2024 2:48 a.m.

Minorités linguistiques et société
Linguistic Minorities and Society

Les atouts et avantages du bilinguisme à Moncton : entre discours et réalité

Matthieu LeBlanc

Number 4, 2014

Le français en milieu minoritaire : défis et enjeux. La situation du français en Acadie du Nouveau-Brunswick
French in a Minority Milieu: Obstacles and Challenges. The Situation of the French Language in the Acadie of New Brunswick

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1024696ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1024696ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (digital)

Explore this journal

Cite this article

LeBlanc, M. (2014). Les atouts et avantages du bilinguisme à Moncton : entre discours et réalité. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (4), 154–174. https://doi.org/10.7202/1024696ar

Article abstract

In this article, we will look at whether bilingualism does offer, for francophones in Moncton, concrete advantages in the workplace and, if such is the case, to what extent. To this end, we will draw on two ethnographic studies undertaken in the workplace. We will attempt to show that for all the talk on the benefits of being bilingual, the question of bilingualism in the workplace is quite complex and, in the end, the advantages, at least as far as francophones are concerned, are essentially limited to finding employment.

Tous droits réservés © Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, 2014

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Minorités linguistiques et société
Linguistic Minorities and Society
Numéro 4 Number 4 2014

Les atouts et avantages du bilinguisme à Moncton : entre discours et réalité

Matthieu LeBlanc
Université de Moncton

Résumé

Dans cet article, nous nous pencherons sur la question de savoir si, dans les faits, le bilinguisme des francophones de Moncton constitue un réel avantage sur le marché du travail et, si oui, dans quelle mesure. Pour ce faire, nous nous appuierons sur les résultats de deux études ethnographiques réalisées en milieu de travail. Nous tenterons de montrer que, malgré le discours qui circule sur les avantages du bilinguisme, la question du bilinguisme en milieu de travail est fort complexe et que, somme toute, les avantages, du moins pour les francophones, se limitent essentiellement à l'accès aux postes.

Abstract

In this article, we will look at whether bilingualism does offer, for francophones in Moncton, concrete advantages in the workplace and, if such is the case, to what extent. To this end, we will draw on two ethnographic studies undertaken in the workplace. We will attempt to show that for all the talk on the benefits of being bilingual, the question of bilingualism in the workplace is quite complex and, in the end, the advantages, at least as far as francophones are concerned, are essentially limited to finding employment.

« Je crois que le bilinguisme est devenu partie intégrante du monde des affaires, ce qui fait de notre ville un endroit intéressant où vivre. Tout ce qui nous divisait a été mis derrière nous, et nous pouvons employer le bilinguisme comme un atout » (Allen, 2012). Voilà ce que déclarait Brian Murphy, ancien maire de Moncton, en juillet 2012, à l'occasion du 10e anniversaire de l'adoption par la Ville de Moncton d'une politique de bilinguisme officiel. Il s'agit là d'une déclaration qui en dit long sur l'évolution du *discours* sur le bilinguisme à Moncton. En effet, sont de plus en plus cités en exemple le bilinguisme de la population et notamment le bilinguisme de la main-d'œuvre, vite devenu, depuis les années 80, une ressource que la région a voulu exploiter dans ses efforts de revitalisation économique.

Parallèlement, on continue de faire valoir, dans le discours, les mérites du bilinguisme individuel et social. En fait, on affirme presque sans équivoque que la connaissance des deux langues officielles procure d'incontestables avantages à bien des égards. Mais quels sont au juste ces avantages, si avantages il y a ? Comment se manifestent-ils ? Ce sont justement sur ces questions que nous nous pencherons dans cet article. Pour les francophones[1] de la région de Moncton, par exemple, le bilinguisme constitue-t-il effectivement un atout, notamment sur le marché du travail ? Si oui, dans quelle mesure ? Pour répondre à cette question, nous nous appuierons largement sur les résultats d'une étude ethno-sociolinguistique de longue haleine que nous avons menée dans un milieu de travail de la fonction publique fédérale à Moncton. Nous nous appuierons également, quoique dans une moindre mesure, sur les résultats de deux enquêtes réalisées dans des centres d'appels de Moncton. L'examen critique de ces milieux de travail nous permettra de mieux en comprendre les dynamiques sociolinguistiques et de voir si, dans les faits, le bilinguisme confère ou non aux francophones des avantages sur le plan professionnel – et si oui, dans quelle mesure – puis de déterminer s'il y a un clivage entre le discours sur le bilinguisme et la réalité telle qu'elle se présente.

Le bilinguisme : un atout économique ?

Depuis les années 80, un certain nombre de chercheurs se sont intéressés aux avantages économiques du bilinguisme et notamment à la langue en tant que « capital humain », c'est-à-dire en tant que connaissance utile ayant une valeur dite marchande (sur le marché du travail, p. ex.). Comme le signale Harold Chorney, « [l]'acquisition d'une compétence en communications dans les deux langues officielles du Canada offre un rendement sur le capital investi qui dépasse largement le rendement attendu. L'investissement profite non seulement à l'individu, mais aussi à la société dans son ensemble » (Chorney, cité dans Conseil canadien sur l'apprentissage, 2008 : 2 ; voir aussi Chorney, 1998). De l'avis de Chorney,

1. Dans cet article, « francophone » s'entend des personnes qui ont le français comme langue maternelle, c'est-à-dire dont le français est la première langue apprise à la maison, dans l'enfance, et encore comprise. Ainsi, « francophone » s'oppose à « anglophone ».

le bilinguisme, en tant que capital humain, présenterait des avantages économiques qui se manifesteraient à la fois par le taux d'emploi et le revenu personnel[2].

Dressant le bilan des enquêtes sur la question des avantages comparatifs du bilinguisme sur le marché du travail, Ghislain Savoie précise pour sa part qu'il est néanmoins très difficile de mesurer les avantages économiques du bilinguisme ; les coûts, par contre, sont plus faciles à évaluer (1996 : 70). Autrement dit, ce ne sont pas tous les avantages qui se prêtent bien aux mesures strictement quantitatives.

Dans une étude plus approfondie sur l'évolution du salaire moyen des hommes de langue maternelle française ou anglaise au Québec et au Nouveau-Brunswick entre 1970 et 2000, Nicolas Béland, Éric Forgues et Maurice Beaudin (2008) dégagent pour leur part quatre tendances fondamentales propres au Nouveau-Brunswick durant cette période de 30 ans[3]. Dans un premier temps, ils observent que, en moyenne, les personnes de langue maternelle anglaise gagnent plus que leurs homologues de langue maternelle française, le groupe le plus désavantagé étant les francophones unilingues. Les anglophones unilingues, pour leur part, gagnaient à peu près le même salaire que les anglophones bilingues (Béland, Forgues et Beaudin, 2008 : 25). Dans un deuxième temps, les chercheurs font observer qu'il n'y a pas de différence considérable entre les salaires moyens des francophones bilingues et des anglophones unilingues (2008 : 25-26). Enfin, entre 1970 et 2000, le salaire moyen des francophones bilingues était plus élevé que celui des francophones unilingues. Comme l'affirment les chercheurs, « [p]rime au bilinguisme il y a sur le marché du travail néo-brunswickois, mais, en général, *uniquement pour la connaissance de l'anglais par un travailleur francophone* » (2008 : 26 ; nous soulignons), ce qui les amène à conclure que l'unilinguisme francophone constitue encore, en 2000 comme en 1970, un réel obstacle à l'insertion professionnelle. Chose intéressante, les anglophones unilingues n'étaient pas quant à eux désavantagés sur le marché du travail, leur revenu moyen étant semblable à celui des anglophones bilingues (pour la même période).

Le discours sur les avantages du bilinguisme

S'il est intéressant de se pencher sur les avantages économiques du bilinguisme – notamment en matière de revenu des particuliers –, il importe également d'analyser de près le *discours* sur les avantages économiques du bilinguisme. Plus précisément, quels avantages sont mis de l'avant par les divers acteurs dans le but de faire la promotion du bilinguisme ?

2. C'est à partir d'études menées par des chercheurs tels qu'Albert Breton, François Vaillancourt, François Grin et Conrad Sabourin que l'on a tenté de mettre au point des outils d'analyse de la langue comme « capital humain ».
3. Pour de plus amples renseignements sur les critères de sélection de l'échantillon, prière de consulter l'étude complète à l'adresse suivante : https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes/etude_13.pdf

En quoi le bilinguisme devient-il un « produit vendeur » pour les gouvernements et les entreprises ? Et de quelle manière en fait-on la promotion ?

Parmi les premiers à faire ressortir les avantages économiques du bilinguisme figurent les gouvernements. À titre d'exemple, sur le site Web *Investir au Canada* du gouvernement canadien, dont l'objectif est de stimuler les investissements étrangers au Canada, on affirme sans ambages que, au Nouveau-Brunswick, le bilinguisme constitue l'un des principaux attraits : « On y trouve des ressources naturelles abondantes, une population bilingue, un environnement favorable aux entreprises et de nombreux incitatifs fiscaux » (Canada. Service des délégués commerciaux, 2012).

Le Commissariat aux langues officielles du Canada vante lui aussi les mérites du bilinguisme. Dans un sondage qu'il a rendu public en 2006 sur les avantages perçus du bilinguisme, 89 % des personnes sondées estimaient que, dans « le contexte actuel de l'économie mondiale, les gens qui parlent plus [d]'une seule langue réussiront mieux » et 84 % étaient d'avis que « au Canada, si on parle français et anglais, on a de meilleures chances de trouver un bon emploi » (2006 : 6).

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, quant à lui, mise sur sa main-d'œuvre bilingue pour attirer investisseurs et entrepreneurs. Sur le site Web d'Investir NB, on énumère les principales raisons pour lesquelles les investisseurs devraient choisir le Nouveau-Brunswick. Le bilinguisme de la main-d'œuvre y figure au premier plan[4]. Et dans son plan d'action de développement stratégique 2012-2016 intitulé *Rebâtir le Nouveau-Brunswick*, le gouvernement du Nouveau-Brunswick indique clairement que la province peut compter sur un atout important, soit une « main-d'œuvre bilingue solide » (Nouveau-Brunswick, 2012 : 7).

Sur le plan régional, Entreprise Grand Moncton – l'agence de développement économique communautaire pour la région de Moncton, Dieppe et Riverview – insiste sur le bilinguisme de la main-d'œuvre dans le but d'inciter les entreprises à établir leurs centres d'appels dans la région[5]. En outre, dans son message aux investisseurs potentiels, Entreprise Grand Moncton fait observer que la région du Grand Moncton est « le meilleur endroit où faire affaire » : « Le Grand Moncton, surnommé la "plaque tournante des Maritimes", est fier d'avoir une main-d'œuvre bilingue (anglais et français), de même que des taux d'impôt peu élevés et une qualité de vie superbe » (2012a). Enfin, la Ville de Moncton envoie elle aussi un message semblable au public et aux investisseurs[6].

---

4. On y lit ce qui suit : « Puisque le tiers de la population active est bilingue (anglais-français), nous disposons d'une capacité de service à l'échelle mondiale » (Investir NB, 2012).
5. Dans un supplément d'information du magazine *Progrès* paru en 2010, on lit, dans l'introduction, que Moncton offre aux investisseurs « une main-d'œuvre talentueuse, motivée et bilingue » (Entreprise Grand Moncton, 2012b : 1). (Le supplément a été publié en anglais et en français.)
6. Dans son *Rapport sur l'affichage commercial bilingue* paru en 2010, la Ville de Moncton insiste largement sur les avantages du bilinguisme. On y lit : « Le bilinguisme est un atout qui différencie Moncton des autres villes et qui

À la lumière de ce qui précède, nous constatons que nombreux sont ceux qui, d'une manière ou d'une autre, non seulement font la promotion du bilinguisme tant individuel que social mais aussi en font ressortir les avantages sur le plan professionnel. Il reste à voir de quelles manières se présentent ces avantages. Mais avant, nous présenterons quelques données sur la région de Moncton.

Le Grand Moncton : données historiques, démolinguistiques et socioéconomiques

Selon les données les plus récentes de Statistique Canada, la population totale du Nouveau-Brunswick s'élevait à 719 650 habitants, dont 463 190 anglophones – ou 64,4 % – et 232 980 francophones, soit 32,4 %, selon la première langue officielle. En tout, 18 320 habitants ont déclaré avoir une langue maternelle autre que l'anglais ou le français et 5 155, plus d'une langue maternelle. Quant au taux de bilinguisme, il s'élève, chez les francophones, à 68 %, celui des anglophones se situant à 16 %. Le taux d'unilinguisme chez les francophones atteint quant à lui 31,3 %, tandis que chez les anglophones il s'élève à 83,9 %. On voit donc qu'il existe une réelle asymétrie linguistique à l'échelle de la province en ce qui concerne le taux de bilinguisme.

Malgré le fait que les francophones du Nouveau-Brunswick – ou Acadiens – demeurent minoritaires sur le plan démographique, ils ont néanmoins réalisé, sur le plan socioéconomique, d'importants gains depuis les années 60 et 70. Depuis l'instauration du programme *Chances égales pour tous* dans les années 60, les transformations dans le paysage social, économique et linguistique ont été nombreuses : adoption en 1969 d'une loi sur les langues officielles, instauration de la dualité linguistique dans le système d'éducation, consolidation du système d'enseignement postsecondaire, renforcement des secteurs artistique et culturel, etc. Il faut noter que le Nouveau-Brunswick est la seule province canadienne où la minorité francophone est parvenue à faire baisser son taux d'assimilation (Castonguay, 2003 : 68)[7]. Quant à la situation économique des Acadiens, Pierre-Marcel Desjardins, s'appuyant sur les données du recensement de 2001, montre que si les provinces Maritimes se trouvent effectivement en périphérie de l'économie canadienne, il est toutefois moins vrai que l'Acadie se situe en périphérie des provinces Maritimes (2005 : 118). Même si de nombreuses régions qui comptent une forte proportion d'Acadiens sont bel et bien encore aux prises

nous permet d'attirer et de retenir les gens. […] Notre bilinguisme est présenté comme un atout réel dans notre plan stratégique, dans notre stratégie de développement économique, ainsi que dans la plupart des documents promouvant notre collectivité dans les médias et sur Internet afin d'attirer des entreprises et des touristes » (Moncton [Ville de], 2010 : 4). Ce sont les mêmes arguments qui figurent dans *Focus on Dialogue en fête* publié par la Ville de Moncton en juillet 2012 (supplément du *Times & Transcript*) (Allen, 2012).

7. Il importe cependant de préciser que le taux de transferts linguistiques a connu une légère hausse depuis une dizaine d'années (Statistique Canada). De plus, la proportion de francophones au Nouveau-Brunswick a elle aussi légèrement diminué.

avec d'importants problèmes économiques, la situation s'est toutefois améliorée depuis 1991. Cela dit, comme l'illustrent Éric Forgues, Maurice Beaudin et Nicolas Béland, malgré les importants gains qu'ont enregistrés les Acadiens et les Acadiennes du Nouveau-Brunswick depuis les années 70, ils accusent encore des retards socioéconomiques par rapport à la majorité anglophone (2006 : 23).

Dans la région de Moncton, la répartition anglophones-francophones est semblable à celle de l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Moncton, qui comprend Dieppe et Riverview, 62,3 % des habitants sont anglophones et 34,6 % sont francophones. Moins de 1 % de la population a déclaré avoir l'anglais et le français comme premières langues maternelles, et 2,1 % des habitants ont une langue autre que l'anglais et le français comme langue maternelle. S'agissant du taux de bilinguisme, il s'élève à 87,7 % chez les francophones et à 24 % chez les anglophones.

Sur le plan sociolinguistique, Moncton a été pendant les années 60 et 70 le théâtre de nombreuses luttes et revendications qui visaient à donner au français une place égale à celle de l'anglais. La fondation de l'Université de Moncton en 1963 a créé, pour les jeunes, un lieu d'échange et de réflexion, mais aussi de remise en question et de contestation. À cela s'ajoute la promulgation de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick en 1969[8]. Bref, la période de 1960 à 1980 a été marquée par des bouleversements sociaux qui ont procuré à la société acadienne « les outils qui [ont permis] de combattre les inégalités sociales » (Doucet, 1995 : 44). La période qui a suivi – de 1980 à 2000 – a pour sa part été marquée par la consolidation des acquis de la communauté francophone (Durand, 2004). Par « consolidation des acquis », il faut entendre, entre autres choses, la réaffirmation des droits linguistiques des Acadiens : on pense particulièrement à la « loi 88 » sur l'égalité des communautés linguistiques officielles, aux modifications aux lois sur les langues officielles (Canada, 1988, et Nouveau-Brunswick, 2002), à la constitutionnalisation des droits linguistiques dans la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982)[9] et à l'adoption par la Ville de Moncton en 2002 d'une politique de bilinguisme officiel. Deux événements culturels d'envergure – le Congrès mondial acadien en 1994 et le Sommet de la francophonie en 1999 – viendront s'ajouter aux acquis juridiques pour donner une plus grande visibilité aux francophones du Grand Moncton.

Selon Martin Durand, depuis le début des années 80, « l'espace vécu de la population francophone […] a […] connu une période d'expansion » et « l'arrivée au sein du milieu économique du Grand Moncton de nombreux entrepreneurs francophones ainsi que l'apparition du secteur des téléservices, depuis les vingt dernières années, [ont] largement favorisé

8. *Loi sur les langues officielles*, L.N-B. 2002, c. O-0.5. (La première loi a été adoptée en 1969.)
9. *Charte canadienne des droits et libertés*, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R.-U.), 1982, c. 11.

l'augmentation du nombre de travailleurs francophones dans la région » (2004). Il en va de même pour le secteur culturel, les francophones de Moncton s'étant dotés d'un centre culturel (Aberdeen), de troupes de danse et de théâtre, de galeries d'art, d'une salle de spectacle, d'un festival du film francophone et d'une fête musicale, entre autres choses (Durand). Des gains appréciables ont également été réalisés dans les milieux associatif et institutionnel.

Enfin, le Grand Moncton connaît depuis les années 90 une explosion démographique et notamment un accroissement de la population francophone, résultat de la migration d'un grand nombre d'Acadiens et d'Acadiennes depuis le nord de la province (*cf.* Beaudin et Forgues, 2006, entre autres). En effet, la croissance du Grand Moncton dépasse largement celle des autres grandes villes du Nouveau-Brunswick et celle de la province dans son ensemble (Allain, 2006 : 99-100). Cependant, là où la croissance est la plus spectaculaire, c'est à Dieppe, ville majoritairement francophone, qui continue d'attirer bon nombre des migrants du nord-est de la province (Allain, 2006 : 100). Si la migration vers les régions est un phénomène que l'on observe à l'échelle pancanadienne, elle est particulière dans le cas du Grand Moncton dans la mesure où ce sont surtout des francophones qui viennent s'y installer. Comme le signale Greg Allain, « l'attrait urbain » est fort puissant : les jeunes professionnels francophones du Nord-Est choisissent souvent de rester à Moncton après y avoir fait leurs études en raison des occasions qui leur sont offertes, occasions qu'ils ne retrouveront pas nécessairement dans leur région d'origine (2006 : 100 ; *cf.* aussi Beaudin, 2005). Ce sont là, à notre avis, des changements démographiques on ne peut plus importants pour la communauté francophone du Grand Moncton.

Si les années 60 et 70 ont été caractérisées par des événements charnières qui ont marqué l'histoire linguistique de la ville, les années 80 et 90, elles, ont été relativement plus calmes du côté des revendications. D'ailleurs, depuis les années 80, le discours sur l'harmonie linguistique, c'est-à-dire la coexistence pacifique des deux groupes linguistiques, a non seulement pris de l'ampleur, mais a été, comme nous l'avons vu, mis à contribution par les autorités municipales et provinciales dans le but de tirer profit de la main-d'œuvre bilingue de la région.

Dans les sections qui suivent seront examinés la place qu'occupent les francophones, la valeur des compétences bilingues ainsi que le rôle que jouent l'anglais et le français à la fois comme langues *de* travail[10] et langues *au* travail.

10. Une « langue de travail » est une langue dans laquelle on peut travailler au sens large du terme (rédiger des textes, communiquer avec les collègues, recevoir des services de la direction, interagir avec ses supérieurs, obtenir de la formation professionnelle, etc.). Elle se distingue de la langue de service à la clientèle (qu'on appelle « langue de service »).

Étude de cas I : Le bilinguisme et les centres d'appels à Moncton

Malgré les grands revers qui ont marqué l'histoire de Moncton au cours des années 70 et 80, la région bénéficie aujourd'hui d'une économie beaucoup plus solide et beaucoup plus diversifiée que celle des autres régions de la province (Desjardins, 2002 : 18). Depuis le début des années 90, on assiste en effet à une hausse du nombre d'entreprises dans les secteurs tertiaires. Il importe de faire une mention particulière du secteur des téléservices, d'autant plus que la croissance dans ce secteur a été assez grande depuis le début des années 90. La création des centres téléphoniques remonte à une quinzaine d'années et constitue une initiative du gouvernement provincial qui, en partenariat avec NBTel (aujourd'hui Bell Aliant), voulait faire du Nouveau-Brunswick un chef de file en matière de télécommunications (Mandale et Chiasson, 1998 : 28). Pour attirer des clients, le Nouveau-Brunswick a fait ressortir, dans sa stratégie de promotion, un certain nombre d'avantages, dont les faibles coûts d'exploitation et, en particulier, la main-d'œuvre bilingue de la province. Visiblement dans une position envieuse, la Ville de Moncton n'a pas tardé à donner son appui au projet de création des centres d'appels, l'un des objectifs étant de stimuler la création d'emplois et de diversifier la base économique de la région immédiate.

Depuis lors, les centres d'appels se sont multipliés dans la région du Grand Moncton et, selon Entreprise Grand Moncton (EGM), il en existerait aujourd'hui plus d'une trentaine employant quelque 7 230 personnes, ce qui explique pourquoi on a surnommé Moncton « la capitale des centres d'appels »[11]. Bon nombre des employés des centres d'appels sont bilingues, aussi y trouve-t-on une forte proportion de francophones.

Mais qu'en est-il, au juste, des francophones qui travaillent dans ces centres d'appels ? Comme le bilinguisme de la main-d'œuvre fait partie intégrante des incitatifs présentés aux entreprises, de quelle manière les compétences linguistiques des francophones sont-elles mises à profit ? Et, surtout, dans quelle mesure le français est-il une véritable *langue de travail* à côté de l'anglais ?

La recherche au centre d'appels Zénith

Dans une recherche menée en 2001 dans un centre d'appels de Moncton, des chercheurs acadiens ont notamment cherché à :

11. Parmi les centres les plus importants on compte ceux des hôtels Fairmont, de la Banque Royale (Royal Direct), d'UPS, de Purolator, de Rogers, d'AOL et de Clinidata (services médicaux). En tout, 64 % des centres sont des centres intégrés et 36 % des centres impartis (EGM, 2010 : 2). Selon EGM, les « centres de contact clientèle sont désormais fermement reconnus comme l'une des principales pierres angulaires économiques de la région du Grand Moncton » (2012 : 2).

> cerner de quelles manières la nouvelle économie restructure les rapports entre les deux communautés linguistiques par le biais de la valorisation des ressources linguistiques et de quelles manières les locuteurs participent aux processus de (re)catégorisation sociale à la lumière des conditions socio-économiques changeantes qu'entraîne l'implantation d'activités liées à la nouvelle économie. (Dubois, LeBlanc et Beaudin, 2006 : 19 ; voir aussi Boudreau et Dubois, 2007)

À partir d'une étude sur le terrain réalisée dans un centre d'appels, elles ont été en mesure de mieux comprendre la distribution hiérarchique et fonctionnelle des langues dans un milieu de travail précis en cherchant à établir des liens entre le « contexte élargi des idéologies linguistiques qui y circulent » (2007 : 20).

Le centre d'appels en question, Zénith[12], comptait au total quelque 250 employées en 2001, dont 170 agentes d'appels qui reçoivent des appels de partout au Canada et aux États-Unis. Il faut donc que Zénith soit en mesure de servir sa clientèle en anglais et en français. Même si l'entreprise emploie des agentes unilingues anglophones, la plupart des agentes sont bilingues (anglais-français), la grande majorité d'entre elles étant de langue maternelle française. Les agentes bilingues reçoivent de surcroît une prime horaire de 0,25 $. Il faut préciser, toutefois, que l'anglais est une condition *sine qua non* d'embauche chez Zénith, les agentes bilingues (anglais-français) recevant des appels non seulement des régions dites « francophones » mais également des régions dites « bilingues » et « anglophones ». Si les compétences en anglais sont vérifiées à l'embauche, les compétences en français, elles, ne le sont que de façon très superficielle.

Malgré la forte proportion de francophones employés par Zénith, la langue de travail et de fonctionnement, à l'interne, demeure l'anglais. Comme le font observer Dubois, LeBlanc et Beaudin :

> si les compétences bilingues des employés du centre d'appels sont indispensables à sa bonne marche en vue de répondre aux besoins de la clientèle de l'entreprise et que le bilinguisme individuel soit effectivement devenu une ressource monnayable garante de l'employabilité, la langue de travail dans ce centre d'appels demeure résolument l'anglais. (2006 : 27)

Le français, dans sa variété standardisée, est limité aux échanges entre l'entreprise (par le truchement des agentes bilingues) et sa clientèle ; dans sa variété régionale vernaculaire, le chiac, il est limité aux communications entre employées francophones. Outre que la langue de travail est l'anglais, la formation offerte aux employées, tout comme leur documentation de travail, est limitée à l'anglais. C'est également en anglais que se déroulent les réunions et l'évaluation du rendement des employées. Ainsi :

> mis à part le besoin de servir la clientèle francophone, majoritairement québécoise, le français n'a pas de statut officiel dans l'entreprise, malgré la place importante qu'il occupe dans

12. Il s'agit d'un nom fictif.

> les faits, tant dans sa variété standard que dans sa variété locale. La capacité des francophones à agir comme des courtiers – c'est-à-dire des intermédiaires – est évidente ici : elles servent de passerelle entre l'entreprise canado-anglaise et une partie de sa clientèle francophone […]. » (Dubois, LeBlanc et Beaudin, 2006 : 28)

Comme l'ont fait observer Annette Boudreau et Lise Dubois dans un article portant sur le même centre d'appels, « le français est maintenu dans une situation de langue minorisée, ne servant qu'au travail de façade et de passerelle entre une entreprise qui fonctionne entièrement en anglais et sa clientèle de langue française » (2007 : 76).

Dans une étude plus récente sur les centres d'appels à Moncton, Luc Léger confirme ce qui ressort des recherches précitées. Ses recherches ethnographiques dans deux centres d'appels de Moncton ont en effet révélé que les cadres sont unilingues anglophones, que les données informatisées sont offertes en anglais exclusivement et que les documents émanant de l'entreprise ne sont rédigés qu'en anglais. Qui plus est, il n'existe aucun appui terminologique pour permettre aux agentes de passer d'une langue à l'autre (Léger, 2010). Autrement dit, elles sont abandonnées à elles-mêmes, et il leur revient de jouer le rôle de traductrices ou d'interprètes, même si, bien entendu, elles n'ont reçu aucune formation en ce sens.

Étude de cas II : Le bilinguisme et la fonction publique fédérale à Moncton

La deuxième étude à laquelle nous avons fait référence dans l'introduction porte sur le bilinguisme dans la fonction publique canadienne (LeBlanc, 2008). Dans cette recherche menée entre 2005 et 2008, nous avons plus précisément cherché à voir en quoi les représentations linguistiques des locuteurs[13] peuvent avoir une influence sur les pratiques langagières d'un milieu de travail en particulier et, partant, de quelles manières elles permettent de mieux en comprendre la dynamique sociolinguistique. Pour ce faire, il a fallu bien cerner la place véritable qu'occupent à la fois l'anglais et le français dans ce milieu et bien saisir le rôle que jouent les compétences linguistiques des fonctionnaires. Par exemple, dans quelle langue travaille-t-on ? Comment s'effectuent concrètement les contacts linguistiques dans cette aire d'usage précise ? Quel(s) rôle(s) jouent les compétences linguistiques ? Outre qu'ils constituent des espaces tout indiqués pour l'observation des contacts linguistiques et des pratiques langagières, les milieux de travail sont des aires d'usage linguistique on ne peut plus importantes étant donné le poids qu'ils occupent dans la vie des locuteurs.

13. Par « représentation linguistique », nous entendons l'image mentale que les locuteurs se font de leur langue, de leur façon de la parler, de sa légitimité (*cf.* Gueunier, 1997).

Précisions théoriques et méthodologiques

L'étude en question s'inscrit dans les domaines de l'ethno-sociolinguistique (Blanchet, 2000) et de la sociolinguistique critique (Heller, 2002). Largement qualitative, elle privilégie l'exploration des faits sur le terrain ; il s'agit donc d'une approche essentiellement empirique et inductive – ou empirico-inductive – en ce qu'elle n'accorde pas une importance particulière à la construction d'hypothèses au préalable. Comme le signale Philippe Blanchet, « l'ensemble de l'approche ethno-sociolinguistique s'appuie sur une démarche empirico-inductive qui accorde une priorité chronologique, méthodologique et théorique aux pratiques et aux faits par rapport aux constructions intellectuelles » (2000 : 27).

Sur le plan méthodologique, nous avons privilégié l'observation participante[14] et les entretiens semi-dirigés[15]. Notre stage à MIDEC s'est échelonné sur plus de quatre mois, ce qui nous a permis d'acquérir une bonne connaissance des rouages de l'organisme et, surtout, de bien saisir la dynamique sociolinguistique qui lui est propre.

Précisions sur le ministère à l'étude

L'étude en question a été menée à Moncton dans les bureaux d'un ministère du gouvernement fédéral que nous avons baptisé MIDEC (il s'agit d'un nom fictif). Le bureau de Moncton, qui compte plus de 267 postes, est divisé en deux grandes sections, A et B. C'est dans la deuxième section (B) que nous avons choisi de mener notre étude. Sur les 91 postes que compte cette section, seuls 74 sont occupés. Un examen des descriptions de postes permet de conclure que la majorité des employés de la section B sont appelés à effectuer, dans l'exercice de leurs fonctions, des tâches variées qui exigent une grande capacité d'analyse et de synthèse. La majeure partie du travail est en effet de nature langagière, dans la mesure où les titulaires doivent, sur une base quotidienne, communiquer tant à l'oral qu'à l'écrit avec des collègues de leur section ou des autres sous-sections, les bureaux du ministère situés ailleurs dans les provinces de l'Atlantique ou au Canada, d'autres ministères, ou encore des organismes de l'extérieur ou des clients du ministère. Les tâches rattachées aux postes comprennent donc souvent la rédaction de documents (rapports, contrats, synthèses, lettres, etc.) et la participation à des réunions de toute nature, entre autres.

Politique linguistique du ministère et profil linguistique des postes et des employés

En tant que ministère du gouvernement fédéral, MIDEC est soumis aux exigences de la partie V de la *Loi sur les langues officielles du Canada* (« La langue de travail »). Conformément

14. Observation des pratiques langagières dans leur ensemble (qui parle quelle langue, avec qui, comment, quand et dans quel but ?) dans diverses situations de communication : interactions individuelles formelles et informelles, réunions, séances de formation, etc.

15. En tout, nous avons mené près d'une trentaine d'entretiens semi-dirigés d'une durée moyenne de 60 minutes chacun.

à l'article 34 (partie V) de la *Loi*, « le français et l'anglais sont les langues de travail des institutions fédérales. Leurs agents ont donc le droit d'utiliser, conformément à la présente partie, l'une ou l'autre[16] » dans les régions désignées bilingues aux fins de la langue de travail, à savoir la région de la capitale nationale, la région de Montréal, le Nouveau-Brunswick en entier, certaines parties du nord et de l'est de l'Ontario, certaines parties des Cantons de l'Est, de la Gaspésie et de l'Ouest québécois.

Dans la section B du ministère, la grande majorité (82 %) des postes sont désignés bilingues[17], et 66 % des employés ont comme première langue officielle le français (contre 51 % pour l'ensemble du bureau de Moncton). Il s'agit là d'une proportion relativement élevée quand on pense que la région du Grand Moncton ne compte qu'environ 35 % de francophones. En effet, dans cette section, les chiffres sont exactement l'inverse de la situation telle qu'elle se présente dans la région du Grand Moncton (35 % de francophones, contre 62 % d'anglophones). Cette forte proportion de francophones s'explique par le nombre élevé de postes bilingues au sein de la section et par le niveau de bilinguisme des francophones de la région de Moncton et du sud-est du Nouveau-Brunswick.

Les pratiques langagières

Nos observations en milieu de travail ont montré que les pratiques langagières des fonctionnaires sont bien sûr fort complexes et variées. Voici donc, pour les besoins de l'article, un aperçu de nos observations.

Nous avons dans un premier temps observé, dans diverses situations de communication, les interactions orales entre employés, tant entre anglophones et francophones qu'entre les francophones eux-mêmes. À de rares exceptions près, les échanges entre anglophones et francophones, qu'ils soient de nature formelle ou informelle, se font en anglais. Il s'agit là de comportements qui reflètent assez fidèlement ce que l'on observe à l'extérieur du bureau dans la région du Grand Moncton. Entre un francophone et son supérieur anglophone, il en va de même. Entre francophones, par contre, c'est systématiquement le français qui est la langue d'usage, mais dès lors qu'un anglophone se joint à la conversation, la convergence vers l'anglais est presque immédiate.

Les réunions, quant à elles, se déroulent presque exclusivement en anglais, mais il arrive que le français se fasse entendre à l'occasion. Nous avons remarqué que les réunions

16. *Loi sur les langues officielles*, L.R.C. 1985 (4e supp.), c. 31, art. 34. Dans la région de la capitale nationale et dans les régions désignées bilingues, les institutions fédérales doivent veiller à ce que le milieu de travail soit propice à l'usage effectif des deux langues officielles et que leurs employés puissent exercer le droit d'utiliser l'une ou l'autre, sous réserve des obligations de desservir le public et d'autres employés.

17. Les autres postes (soit 18 %) étaient désignés « anglais essentiel » (c'est-à-dire que seule la connaissance de l'anglais est exigée). Aucun poste à l'échelle du bureau de Moncton n'était désigné « français essentiel » (c'est-à-dire où seule la connaissance du français est exigée).

se déroulaient parfois entièrement en anglais même si la majorité des participants étaient francophones. La présence d'un seul anglophone – qu'il soit bilingue ou non – semblait avoir pour effet d'orienter tous les échanges vers l'anglais.

S'agissant des séances de formation destinées au personnel, elles sont offertes en anglais et en français (groupes distincts), aussi les employés peuvent-ils choisir de suivre leurs formations dans la langue de leur choix. À s'en tenir à nos observations, nous remarquons que très peu de francophones choisissent de s'inscrire aux formations en français. Ils préfèrent souvent l'anglais du fait que cette langue demeure leur principale langue de travail et que, bien souvent, leurs outils de travail sont en anglais. On nous a par ailleurs fait remarquer que les formations en anglais étaient le plus souvent offertes avant celles en français, ce qui constituerait un facteur dans le choix de langue.

Comme c'est le cas pour les formations, les outils de travail (manuels, logiciels, claviers, etc.) sont offerts en anglais ou en français. La plupart des francophones, par contre, choisissent l'anglais, et cela pour diverses raisons : habitude, terminologie, productivité, etc. Toujours est-il que certains francophones optent pour le français.

Enfin, nous avons examiné la langue des communications écrites. Comme nous l'avons précisé plus haut, la part langagière du travail à MIDEC est relativement grande, ce qui fait que la très forte majorité des employés, indépendamment de leur rang, sont appelés à rédiger dans l'exercice de leurs fonctions. En effet, la rédaction de documents constitue, pour bon nombre de fonctionnaires, l'une des tâches principales. Ce qui ressort de nos observations, c'est que les francophones ont recours surtout à l'anglais pour la communication écrite. Ce n'est pas dire que le français n'est jamais utilisé, mais pour de nombreuses raisons, les francophones optent le plus souvent pour l'anglais. Certains fonctionnaires francophones de longue date ont même avoué n'avoir jamais vu circuler, à MIDEC, un document rédigé initialement en français.

Les raisons qui motivent la grande majorité des francophones à rédiger en anglais sont fort nombreuses et plus complexes qu'on ne le pense[18]. Dans un premier temps, de nombreux francophones estiment que le recours au français pour la rédaction entraîne une baisse de productivité dans la mesure où les documents doivent être traduits vers l'anglais avant leur diffusion, c'est-à-dire avant qu'en soient saisis leurs collègues unilingues anglophones. Autrement dit, puisqu'il y a toujours dans l'équipe des unilingues qui ne savent pas le français, il est impensable de diffuser, à l'échelle du bureau, un document rédigé uniquement en français.

18. Pour une analyse détaillée des facteurs qui font en sorte que les francophones rédigent surtout en anglais, voir LeBlanc (2008).

Dans un deuxième temps, la grande majorité des francophones disent ne plus se sentir à l'aise de rédiger en français. Contraints de rédiger en anglais pendant de nombreuses années, ces fonctionnaires estiment avoir régressé en français à l'écrit, à tel point qu'ils préfèrent aujourd'hui rédiger en anglais, langue dans laquelle ils ont l'habitude d'écrire au quotidien. Pour les fonctionnaires anglophones, cette question ne se pose pas. On voit donc qu'il existe chez bon nombre de francophones une insécurité linguistique liée à la perte des connaissances en français, perte qui, en partie du moins, est le résultat des nombreuses années passées à rédiger en anglais de façon presque exclusive.

Dans un troisième temps, il importe de signaler que les interactions s'inscrivent dans des relations de pouvoir. Autrement dit, les transactions linguistiques dépendent souvent de la structure des rapports de force entre les groupes, ce qui peut avoir des effets sur la prise de parole en français[19].

Somme toute, il est permis de conclure que, dans ce milieu de travail, les deux langues n'occupent pas la même place ni les mêmes fonctions. Sauf de très rares exceptions, seul l'anglais est employé comme langue de travail commune, et cela malgré le fait que les deux langues sont reconnues, dans la *Loi*, comme langues de travail officielles dans ce milieu.

Synthèse et conclusion

Nous avons, dans l'introduction à cet article, posé la question suivante : le bilinguisme confère-t-il aux francophones des avantages sur le plan professionnel ? Et si oui, dans quelle mesure ? Les études de cas que nous avons présentées nous permettent de conclure que, eu égard aux écarts salariaux précités, les francophones bilingues ont une nette longueur d'avance sur les francophones unilingues, dont le revenu personnel est, comme nous l'avons montré, sensiblement inférieur à celui des francophones bilingues. Quant à l'accès à l'emploi, il est également possible de conclure qu'un francophone unilingue aura, à Moncton, plus de difficulté à trouver du travail qu'un francophone bilingue. Dans les deux milieux de travail examinés, il est clair que le bilinguisme facilite l'accès à l'emploi. C'est le cas chez Zénith, où la majorité des employées étaient des francophones bilingues recrutées en grande partie en raison de leurs compétences linguistiques. Il en va de même pour les fonctionnaires francophones de MIDEC qui, grâce à la politique linguistique, peuvent faire valoir leurs compétences bilingues. L'accroissement du nombre de postes bilingues leur a en effet permis de grossir les rangs et de gravir les échelons de la fonction publique fédérale.

Somme toute, il est permis de conclure que le bilinguisme est, *dans ces deux milieux de travail*, « une ressource monnayable garante de l'employabilité » (Dubois, LeBlanc et Beaudin, 2006 : 27). C'est là une importante transformation pour les francophones de

19. Voir LeBlanc (2008).

Moncton. Dans le cas du premier milieu de travail, « [p]our les francophones qui trouvent un emploi dans un centre d'appels à titre d'agente, la capacité de travailler en français, ou du moins de l'utiliser à des fins professionnelles, est l'une des transformations profondes qu'a entraînées la nouvelle économie » (Dubois, LeBlanc et Beaudin, 2006 : 29). Jusqu'aux années 90, la possibilité de travailler en français à Moncton était relativement limitée[20], mais l'arrivée des centres d'appels a changé la donne et a permis à un plus grand nombre de francophones de se servir du français à des fins professionnelles. Dans le cas de MIDEC, c'est grâce à la politique linguistique canadienne que les francophones bilingues ont pu, dans une certaine mesure, s'approprier un espace professionnel – et donc social et économique – dont ils avaient pendant longtemps été exclus pour des raisons sociohistoriques. Cette augmentation du nombre de francophones a eu pour effet d'accroître la présence même du français au sein du ministère et, *ipso facto*, de lui donner une certaine légitimité à côté de l'anglais. Le fait que les deux langues sont reconnues dans la *Loi* comme langues de travail et que les compétences linguistiques soient plus valorisées que jamais (pour l'accès aux postes et les promotions, par exemple) constitue sans l'ombre d'un doute un revirement complet pour les francophones. Aujourd'hui, on constate que la langue est une ressource symbolique qui donne accès à des ressources matérielles concrètes, à savoir des postes.

S'il est vrai que le bilinguisme constitue, comme nous venons de le voir, un atout certain pour les francophones, en revanche il ne faudrait pas croire que le français est, dans les milieux de travail précités, une *langue de travail* au même titre que l'anglais. Les avantages, semble-t-il, s'arrêtent à l'accès aux postes. Chez Zénith, par exemple, les agentes francophones ont effectivement l'occasion de travailler en français lorsqu'elles transigent avec des clients francophones. Le français est également la langue de communication entre les agentes francophones. Mais l'emploi du français s'arrête là, car, comme nous l'avons vu, cette langue n'a vraiment aucun statut officiel dans cette entreprise : l'entreprise communique avec ses employées en anglais uniquement, la documentation offerte aux agentes est en anglais et la formation initiale et continue se donne en anglais. À la différence de Zénith, les langues de travail à MIDEC sont, sur le papier, l'anglais et le français. Elles ont donc en principe un statut égal. Toutefois, pour les nombreuses raisons que nous avons évoquées plus haut, c'est l'anglais qui demeure la langue de travail commune entre les anglophones et les francophones.

Malgré le fait que l'anglais demeure, dans ces deux milieux de travail, la principale, sinon l'unique langue de travail commune, il arrive quand même que les francophones soient appelés à se servir du français dans l'exercice de leurs fonctions. Chez Zénith, ce sont les agentes francophones qui reçoivent les appels en français et qui permettent ainsi à

20. Jusqu'aux années 90, la possibilité de travailler en français était limitée aux espaces linguistiques francophones, p. ex. : l'éducation et la santé (grâce au principe de dualité linguistique), les médias francophones et les entreprises francophones.

l'entreprise de communiquer avec ses clients de langue française. Elles servent donc, pour ainsi dire, de courroie de transmission, de passerelle, entre l'entreprise canado-anglaise et sa clientèle francophone, comme nous l'avons évoqué plus haut. Enfin, il est à noter que l'entreprise s'attend à ce que les francophones puissent jouer ce rôle sans qu'elle ait à leur donner de formation *dans leur langue*, comme c'est le cas pour les agentes anglophones. On s'attend donc d'elles qu'elles puissent en quelque sorte faire fonction de traductrices et, surtout, qu'elles connaissent, sans formation aucune, la terminologie propre au domaine en question. Comme l'illustrent Dubois, LeBlanc et Beaudin :

> Il existe cependant un paradoxe dans les milieux de la nouvelle économie entre la conception qu'on se fait des langues et les attentes qu'on établit en matière de performance linguistique pour les agentes, c'est-à-dire entre l'idéologie linguistique et la « part langagière » du travail (Boutet, 2001). En effet, l'étude des pratiques de gestion du centre d'appels porte à croire que l'on y conçoit les langues comme des systèmes décrits et normalisés que les locuteurs viennent à maîtriser hors de tout contexte communicatif et, partant, le bilinguisme, comme la maîtrise de deux systèmes parallèles. […] De plus, [cette vision des langues] justifie le peu d'efforts et d'argent qui sont investis dans la formation et les systèmes d'appui en français pour les employés bilingues : on s'attend à ce que l'agente d'appels non seulement converse en français standard avec le client, mais aussi connaisse la terminologie exacte pour désigner le produit à vendre. (2006 : 30)

Même scénario à MIDEC, où ce sont en grande partie les francophones qui sont chargés de faire affaire avec les clients francophones du ministère qui, il importe de le rappeler, ont le droit, en vertu de la *Loi*, de recevoir des services dans la langue officielle de leur choix. Sauf exception, il existe donc dans les faits deux catégories de bilingues : ceux qui par la force des choses doivent se servir des deux langues dans l'exercice de leurs fonctions, c'est-à-dire les francophones, et ceux qui peuvent se contenter d'apprendre leur langue seconde sans jamais vraiment avoir à s'en servir, soit les anglophones. Les francophones à qui on confie des dossiers « francophones » jouent pour ainsi dire le rôle de courtiers, ou *language brokers*, entre les clients francophones, d'une part, et leurs collègues anglophones au bureau, d'autre part. Pour le gouvernement fédéral, le recours à de tels intermédiaires est on ne peut plus essentiel, car les clients francophones s'attendent que, en vertu de la *Loi*, l'État puisse les servir dans leur langue. Les fonctionnaires francophones représentent donc, du moins en partie, les intermédiaires entre l'État et la communauté acadienne. À première vue, cette responsabilité qui leur est déléguée n'a en soi rien de malséant, car il s'agit là d'une occasion pour les francophones de travailler dans leur langue. Mais en pratique, les francophones demeurent de simples courtiers pour toutes les raisons que nous avons évoquées plus haut ; en d'autres termes, les exigences non officielles de fonctionnement du bureau font que les choses se passent surtout en anglais à l'interne. Ce va-et-vient entre les deux langues auquel nous avons fait allusion constitue une tâche additionnelle non reconnue, un surcroît de travail qui, au dire de certains participants, s'avère parfois très lourd. Les francophones étant

habitués à fonctionner en anglais à l'interne, le passage au français ne s'effectue pas toujours sans heurts, surtout que, comme nous l'avons vu plus haut, bon nombre de francophones disent avoir régressé dans leur langue maternelle à l'écrit depuis leur arrivée à MIDEC.

Pour conclure, nous pouvons effectivement réitérer que, comme nous l'avons illustré, le bilinguisme constitue dans une certaine mesure un atout pour les francophones. Néanmoins, cet atout se limite, ou presque, à *l'accès aux emplois*. En d'autres termes, le bilinguisme « ouvre des portes » et continue d'être, dans certains milieux de travail, une compétence recherchée et monnayable. Cela dit, le français est rarement une langue de travail au même titre que l'anglais. S'il occupe une place, c'est notamment pour le service à la clientèle, et les francophones reçoivent peu d'appui linguistique pour effectuer ces tâches. Il existe donc un réel écart entre le discours sur les avantages du bilinguisme et la réalité telle qu'elle se présente pour les francophones.

Cette situation nous amène à nous interroger sur ce que masque ce discours sur les avantages du bilinguisme dans la mesure où, dans les deux milieux de travail, la situation de diglossie persiste à bien des égards. Elle soulève également toutes les tensions, les contradictions et les paradoxes qu'entraîne cette « marchandisation » des compétences langagières (*commodification of language skills*) par laquelle la langue devient un « bien économique » (*cf.* Heller, 2007 ; Heller et Boutet, 2006 ; Duchêne et Heller, 2011) ou encore un bien par l'entremise duquel on rend des services (dans le cas de l'État). Elle soulève également, chez les locuteurs de la langue minoritaire, des questions autour de la valeur identitaire du français et de la nouvelle valeur marchande qu'on y attribue, tout en illustrant les rapports fort complexes et mouvants entre langue et identité (*cf.* Boudreau, 2003 ; May, 2003 ; et May, 2012, entre autres) et les paradoxes qui en découlent. Ce sont là des situations qui, d'une part, illustrent à quel point les pratiques langagières doivent s'analyser de manière critique en tenant compte de l'histoire des rapports entre les communautés et qui, d'autre part, soulèvent d'importantes questions relatives aux politiques linguistiques et à l'aménagement des langues en milieu minoritaire.

Références

Allen, Tess (2012). « Bilinguisme officiel fête ses 10 ans : la Ville de Moncton célèbre l'anniversaire de sa résolution historique », *Focus on Dialogue en fête*, supplément paru dans le *Times & Transcript*, Moncton, le 26 juillet 2012, p. 5.

Allain, Greg (2006). « "*Resurgo!*" La renaissance et la métropolisation de Moncton, la ville pivot des provinces maritimes et nouvelle capitale acadienne », *Francophonies d'Amérique*, nº 22, p. 95-119.

Beaudin, Maurice (2005). « Les francophones des Maritimes : prospectives et perspectives », dans Jean-Pierre Wallot (dir.), *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 77-98.

Beaudin, Maurice, et Éric Forgues (2006). « La migration des jeunes francophones en milieu rural : considérations socioéconomiques et démolinguistiques », *Francophonies d'Amérique*, nº 22, p. 195-207.

Béland, Nicolas, Éric Forgues et Maurice Beaudin (2008). « Évolution du salaire moyen des hommes de langue maternelle française ou anglaise au Québec et au Nouveau-Brunswick, 1970-2000 », Québec, Office québécois de la langue française (OQLF), coll. « Suivi de la situation linguistique », nº 13. En ligne : http://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes/etude_13.pdf

Blanchet, Philippe (2000). *La linguistique de terrain, méthode et théorie : une approche ethno-sociolinguistique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Boudreau, Annette (2003). « Construction identitaire et espace urbain : le cas des Acadiens de Moncton », dans Thierry Bulot et Leila Messaoudi (dir.), *Sociolinguistique urbaine : frontières et territoires*, Cortil-Wodon, Éditions modulaires européennes, p. 171-204.

Boudreau, Annette, et Lise Dubois (2007). « Mondialisation, transnationalisme et nouveaux accommodements en Acadie du Nouveau-Brunswick », dans Gisèle Chevalier (dir.), *Les actions sur les langues : synergie et partenariats*, Paris, Éditions des archives contemporaines et Agence universitaire de la francophonie, p. 69-83.

Boutet, Josiane (2001). « La part langagière du travail », *Langage et société*, nº 98, p. 17-42.

Canada. Services des délégués commerciaux (2012). « Le Nouveau-Brunswick », dans *Investir au Canada*, Ottawa, Affaires étrangères et Commervce international Canada. En ligne : http://www.international.gc.ca/investors-investisseurs/cities-villes/atlantic-atlantique/new_brunswick-nouveau_brunswick.aspx?lang=fra (consulté le 14 août 2012).

Castonguay, Charles (2003). « L'urbanisation comme catalyseur de l'urbanisation : dynamiques distinctives au Nouveau-Brunswick et en Ontario », dans Annette Boudreau, Lise Dubois, Jacques Maurais et Grant O'Connell (dir.). *Colloque international sur l'écologie des langues*, Paris, L'Harmattan, p. 67-85.

Chorney, Harold (1998). « Valeur du bilinguisme pour les employeurs et rôle des manipulateurs de symboles dans de grandes entreprises exportatrices », dans Albert Breton (dir.), *Langue et bilinguisme : les approches économiques*, Ottawa, Patrimoine canadien, p. 185-223.

Commissariat aux langues officielles (CLO) (2006). *L'évolution de l'opinion publique au sujet des langues officielles au Canada*, Ottawa, CLO. En ligne : http://www.ocol-clo.gc.ca/html/evolution_opinion_section_4_f.php (consulté le 14 août 2012).

Conseil canadien sur l'apprentissage (2008). *Do you speak English? Les avantages du bilinguisme au Canada*, coll. « Carnet du savoir ». En ligne : http://www.ccl-cca.ca/pdfs/LessonsInLearning/2008/45-10_16_08-F%20_csMeta.pdf (consulté le 10 août 2012).

Desjardins, Pierre-Marcel (2005). « L'Acadie des Maritimes : en périphérie de la périphérie ? », *Francophonies d'Amérique*, nº 19, p. 107-124.

Desjardins, Pierre-Marcel (2002). *La périphérie n'est pas homogène. Trois régions du Nouveau-Brunswick : Madawaska, Gloucester et Kent-Westmorland*, Moncton, ICRDR, et Montréal, INRS.

Doucet, Michel (1995). *Le discours confisqué*, Moncton, Éditions d'Acadie.

Dubois, Lise (2003). « Le bilinguisme à Moncton : lieu de divergence », dans Thierry Bulot et Leila Messaoudi (dir.), *Sociolinguistique urbaine : frontières et territoires*, Cortil-Wodon, Éditions modulaires européennes, p. 137-170.

Dubois, Lise, Mélanie LeBlanc et Maurice Beaudin (2006). « La langue comme ressource productive et les rapports de pouvoir entre communautés linguistiques », *Langage et société*, nº 118, p. 17-41.

Duchêne, Alexandre, et Monica Heller (dir.) (2011). *Language in late capitalism: Pride and profit*, New York, Routledge.

Durand, Martin (2004). « Évolution et consolidation de l'espace francophone du Grand Moncton au Nouveau-Brunswick : 1960-2002 », thèse de maîtrise en sciences géographiques, Québec, Université Laval. En ligne : http://www.theses.ulaval.ca/2004/21595/21595.html (consulté le 7 août 2012).

Entreprise Grand Moncton (EGM) (2012a). « Le meilleur endroit où faire affaire ». En ligne : http://www.greatermoncton.org/fr/investissement (consulté le 14 août 2012).

Entreprise Grand Moncton (EGM) (2012b). « Grand Moncton », supplément d'information paru dans le magazine *Progrès*. En ligne : http://www.greatermoncton.org/sites/default/files/french_scene_is_raised.pdf (consulté le 14 août 2012).

Entreprise Grand Moncton (EGM) (2010). *L'industrie des centres de contact clientèle dans le Grand Moncton : un bilan*, Moncton, Ville de Moncton, 2010 (résumé de la version anglaise du rapport). En ligne : http://www.greatermoncton.org/sites/default/files/contact_industry_french_re_try.pdf (consulté le 6 août 2012).

Gueunier, Nicole (1997). « Représentations linguistiques », dans M.-L. Moreau (dir.), *Sociolinguistique : concepts de base*, Bruxelles, Mardaga, p. 246-252.

Heller, Monica (dir.) (2007). *Bilingualism: A social approach*, New York, Palgrave Macmillan.

Heller, Monica (2002). Éléments d'une sociolinguistique critique, Paris, Didier.

Heller, Monica, et Josiane Boutet (2006). « Vers de nouvelles formes de pouvoir langagier ? Langue(s) et identité dans la nouvelle économie », *Langage et société*, nº 118, p. 5-16.

Investir NB (2012). « Main-d'œuvre ». En ligne : http://www.gnb.ca/inb/fr/workforce-f.html (consulté le 14 août 2012).

Kasbarian, Jean-Michel (1997). « Langue minorée et langue minoritaire », dans Marie-Louise Moreau (dir.), *Sociolinguistique : concepts de base*, Bruxelles, Mardaga, p. 185-188.

LeBlanc, Matthieu (2008). « Pratiques langagières et bilinguisme dans la fonction publique fédérale : le cas d'un milieu de travail bilingue en Acadie du Nouveau-Brunswick », 2 tomes, thèse de doctorat en sciences du langage, Moncton, Université de Moncton.

Léger, Luc (2010). « Les limites de l'aménagement linguistique actuel du Nouveau-Brunswick : quelles incidences pour les travailleuses et les travailleurs des entreprises du secteur privé », communication présentée au Colloque international sur la situation du français en Acadie (en hommage à Louise

Péronnet), tenu en septembre 2010 et organisé par le Centre de recherche en linguistique appliquée de l'Université de Moncton.

Mandale, Maurice, et Pierre-Yves Chiasson (1998). *Les partenariats et le développement économique : l'exemple du Grand Moncton*, Moncton, Agence de promotion économique du Canada atlantique.

May, Stephen (2012). *Language and minority rights: Ethnicity, nationalism and the politics of language*, 2e éd., New York, Routledge.

May, Stephen (2003). « Rearticulating the case for minority language rights », *Current Issues in Language Planning*, vol. 4, nº 2, p. 95-125.

Moncton (Ville de) (2012). *Focus on Dialogue en fête : en commémoration du 10e anniversaire de bilinguisme officiel à Moncton!*, Moncton, Ville de Moncton (supplément du *Times & Transcript*, 26 juillet 2012).

Moncton (Ville de) (2010), *Rapport sur l'affichage commercial bilingue*, présentation au Conseil municipal par le personnel de la Ville de Moncton en collaboration avec des représentants de la Chambre de commerce du Grand Moncton, d'Entreprise Grand Moncton et de Downtown Moncton Centre-ville Moncton Inc., 10 septembre 2010. En ligne : http://www.moncton.ca/Assets/Government+French/Les+services+bilangue/Rapport+sur+l$!27affichage+commercial+bilingue.pdf (consulté le 16 août 2012).

Nouveau-Brunswick (2012). *Rebâtir le Nouveau-Brunswick : plan d'action de développement économique 2012-2016*, Fredericton, Province du Nouveau-Brunswick.

Savoie, Ghislain (1996). « Les avantages comparatifs du bilinguisme sur le marché du travail : un bilan d'enquêtes », dans *Langues officielles et économie*, Ottawa, Patrimoine canadien, p. 67-90.

Statistique Canada (s.d.). *Population selon la langue maternelle et les groupes d'âge, chiffres de 2006, pour le Canada, les provinces et les territoires – Données-échantillon (20 %)*, CANSIM (base de données), E-Stat (distributeur). En ligne : http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/hlt/97-555/T401-fra.cfm?Lang=F&T=401&GH=4&GF=0&G5=0&SC=1&SR=1&S=99&O=A&D1=1 (consulté le 20 août 2012).

Lois

Charte canadienne des droits et libertés, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R.-U.), 1982, c. 11.

Loi sur les langues officielles [du Canada], L.R.C. 1985 (4e supp.), c. 31, art. 34.

Loi sur les langues officielles [du Nouveau-Brunswick], L.N-B. 2002, c. O-0.5.

Mots clés

sociolinguistique, bilinguisme, ethnographie, Moncton, minorité linguistique

Keywords

sociolinguistics, bilingualism, ethnography, Moncton, linguistic minority

Correspondance

matthieu.leblanc@umoncton.ca